



NOTE EXPLICATIVE DE LA SUSPENSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'enquête publique n° 2A139-032023PLU du 9 mars 2023, en vue du projet de révision du plan local d'urbanisme (P.L.U).

Monsieur Bernard LORENZI, commissaire enquêteur titulaire, en charge de l'enquête public a constaté le 9 mai 2023 l'absence de l'avis de la Collectivité de Corse sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4526> .

Considérant que l'avis de la Collectivité de Corse a été réceptionné par le service courrier de la mairie le 5 avril 2023 soit plus de 3 mois après la date de réception par la CDC du projet de révision du PLU arrêté ;

Considérant que le dossier de révision du PLU soumis à enquête tenu à la disposition du public en mairie de Lecci est différent du projet publié sur le registre dématérialisé étant donné l'absence de l'avis délibéré de la Collectivité de Corse ;

Vu l'absence du document « Avis de la Collectivité de Corse (CDC) » sur le projet de révision du PLU arrêté de la Commune sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4526> ;

Considérant que cet avis de la CDC est jugé indispensable et qu'il doit être mis à disposition du public pour une prise de connaissance durant une période de 30 jours ;

En conséquence, Il a été décidé de suspendre à compter du 10 mai 2023 à 17 heures pour une durée de 2 mois maximum l'enquête publique de révision du plan local d'urbanisme ;

La poursuite de l'enquête publique fera l'objet d'un arrêté de reprise fixant son organisation, ainsi que de nouvelles mesures de publicité.